Centre Trait-d'Union

CODE DE VIE

Centre du Trait-d'Union

CSSPI.GOUV.QC.CA/CENTRE DU TRAIT D'UNION

INTRODUCTION

Afin de vivre en harmonie au sein du centre, d'y retrouver un milieu inclusif, sain et sécuritaire ainsi qu'un climat propice aux apprentissages, les élèves et l'ensemble de l'équipe-école ont la responsabilité de respecter le code de vie de l'école.
Les valeurs d'engagement, de respect et d'autonomie sont à la base de notre code de vie éducatif et guideront nos interventions :

- **ENGAGEMENT** : Participer activement à mon projet de vie.
- **RESPECT** : Considérer l'autre et l'environnement en agissant avec civisme.
- **AUTONOMIE** : Agir, apprendre et réfléchir par soi-même pour progresser à son rythme.

Dans ce centre, toute manifestation de violence ou d'intimidation est proscrite en tout temps, et ce, quel que soit le moyen utilisé, y compris les manifestations ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux.
Le protocole du plan de lutte de l'école sera appliqué pour tous les gestes de violence et d'intimidation.

DÉFINITIONS

En vertu de la Loi sur l'instruction publique (LIP) du Québec, l'intimidation et la violence sont définies comme suit :

INTIMIDATION

« Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. » (art. 13 LIP).

VIOLENCE

« Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. » (art. 13 LIP).

VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL

« Toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute autre inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique. »

APPLICATION

Le code de vie s'applique à tous et dans toutes les activités du centre (classe, sorties, stages et plateaux de travail, etc.) ainsi que lors des activités parascolaires.

VALEURS	RÈGLES	COMPORTEMENTS ATTENDUS	RAISON D'ÊTRE
 ENGAGMENT Participer activement à mon projet de vie.	Je m'implique dans la vie de groupe et dans les activités du Centre.	• Je participe aux activités même quand c'est difficile. • Je demande ou j'accepte l'aide appropriée lorsque j'en ai besoin. • Je suis ouvert à apprendre de nouvelles choses.	**Ainsi, je développe :** · Mes compétences ; · Mon estime personnelle; · Mon sens des responsabilités **Ainsi, je contribue à :** Créer un climat propice à l'apprentissage et un milieu de vie agréable et significatif.
 RESPECT Considérer l'autre et l'environnement en agissant avec civisme.	J'accepte et je respecte l'autre dans mes gestes et mes paroles en considérant sa diversité (culturelle, religieuse, sexuelle, physique, etc.) et ses capacités. ---------- Je prends soin de mon milieu de vie.	• Je m'exprime avec calme et politesse. • Je suis à l'écoute de l'autre. • Je respecte l'espace personnel et l'intimité de l'autre. ---------- • Je garde propre et en bon état le matériel, le mobilier et les lieux qui sont mis à ma disposition.	**Ainsi, j'apprends à :** · Exprimer mes émotions et mes opinions au bon moment et à la bonne personne; · Créer un milieu de vie agréable, sécuritaire et propice aux apprentissages ; · Favoriser le vivre-ensemble. **Ainsi, je contribue à :** · Favoriser le bien-être de tous ; Bâtir des relations interpersonnelles respectueuses. -------- **Ainsi, j'apprends à :** · Développer la notion de collectivité et du bien partagé ; · Devenir un citoyen responsable. **Ainsi, je contribue à :** Créer un milieu agréable, accueillant et sécuritaire.
 AUTONOMIE Agir, apprendre et réfléchir par soi-même pour progresser à son rythme.	Je fais des choix favorisant mon développement personnel.	• Je suis présent à l'heure et à l'endroit prévu. • J'adopte de saines habitudes de vie.	**Ainsi, j'apprends à :** · Prendre soin de moi; · Développer une image positive de moi; · Me garder en santé; · Être disponible aux apprentissages ; Acquérir des compétences nécessaires à ma vie d'adulte.

NON-RESPECT

En cas de non-respect du code de vie, l'application des mesures de soutien et disciplinaires s'effectuera à la suite de l'analyse du profil de l'élève, ainsi qu'au regard de la nature, de la gravité et de la fréquence des comportements de celui-ci.

Tout comportement pouvant compromettre la sécurité ou l'intégrité, présenter un danger ou constituer une infraction à une loi sera référé aux autorités concernées.

Pour tous les gestes de violence et d'intimidation, le protocole du plan de lutte de l'école sera appliqué.

MESURES DE SOUTIEN

- Avertissement (verbal ou écrit);
- Retour sur le comportement attendu et recherche de solutions avec l'élève;
- Pratique guidée;
- Rappel de la règle avant la tenue d'une activité;
- Soutien ou intensification du soutien au développement des compétences sociales et émotionnelles (individuel ou en groupe);
- Soutien à l'élève lors de l'accomplissement de l'activité réparatrice;
- Rencontres individuelles avec le titulaire;
- Communications régulières entre le centre, le milieu de vie et les ressources externes;
- Rencontre avec le TES;
- Rencontre individuelle avec la direction du centre;
- Contrat personnalisé avec renforcement positif;
- Contrat particulier « centre/milieu de vie »;
- Cahier de monitorage permettant à l'élève une lecture plus objective de ses comportements;
- Mentorat;
- Rencontre de l'élève et ses parents par la direction du centre (ou tout autre intervenant du centre);
- Référence aux professionnels concernés avec l'accord de l'élève ;
- Révision du plan d'intervention ou du projet de vie;
- Réintégration progressive de l'élève au centre ou dans la classe;
- Références à des services externes (CLSC, SPVM, etc.);
- Etc.

NON-RESPECT

MESURES DISCIPLINAIRES
(ÉDUCATIVES ET GRADUÉES)

- Geste réparateur;
- Remboursement ou remplacement du matériel;
- Travaux communautaires;
- Retrait de privilège;
- Reprise du temps perdu;
- Excuses verbales ou écrites ;
- Perte d'autonomie, déplacements limités;
- Retrait de la classe avec travail supervisé relatif au manquement;
- Suspension interne;
- Suspension externe*;
- Implication du SPVM*;
- Etc.

*Mesures exceptionnelles

Centre Trait-d'Union